



COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un, du mois de janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 25/01/2024

PRESENTS : M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck DE SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, M. Michel GLINEL, Mme Véronique HULMEL, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Cécile LEMARCHAND, M. Olivier GRASSI, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, Mme Agnès SOLT, Mme Marie THEAULT, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD, Mme Muriel GAGER, M. Benoît VICTOR

POUVOIRS : M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, M. Thierry PITEL à M. Mickaël LHOTELLIER, Mme Flavie HERPIN à M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Sarah IUNG à Mme Nelly LAVILLE, M. François THORETTON à M. Dominique MARIE

ABSENTS : Mme Sabrina SERGEANT,

Secrétaire de séance : Mme Laurence TROLET

Présents : 27

Votes exprimés : 32

0-1 ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

est élu(e) secrétaire de séance : Mme Laurence TROLET

0-2 CERTIFICATION DES COMPTES

Pris acte de la certification des comptes présentés par Madame Ingrid DEBLEDS, conseillère aux décideurs locaux DGFIP *prise d'acte*

1/ ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Le conseil municipal a

1-1- **approuvé** le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2023, *à l'unanimité*

1-2- **pris acte** des décisions prises depuis le 4 décembre 2023 *prise d'acte*

Autorisation d'engager et de mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024

1-3- **autorisé** à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement 2024, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits et ce avant le vote du budget primitif 2024, la somme de 234 651 € pour le chapitre 21- immobilisations corporelles et 56 624 € pour le chapitre 23 – constructions. *à l'unanimité*

2/ EDUCATION

Le conseil municipal a

Restauration scolaire : mise en place du tarif à 1 €

2-1- **inscrit** la commune dans le dispositif de la tarification à 1 € accompagné par l'Etat dès que possible, *à l'unanimité*

2-2- **approuvé** la convention territoriale permettant l'aide financière, *à l'unanimité*

2-3- **décider** de modifier ultérieurement la grille tarifaire en conséquence (et de maintenir les autres tarifs) *à l'unanimité*

3/ BATIMENT ET EQUIPEMENT

Le conseil municipal a

Avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux à Sainte-Croix-Grand-Tonne

3-1- **validé** l'avenant n°1 au lot n°1 au marché de travaux à Sainte-Croix-Grand-Tonne, *à l'unanimité*

3-2- **autorisé** le maire ou son représentant à signer ledit avenant. *à l'unanimité*

4/ ESPACES VERTS ET VOIRIE

Le conseil municipal a

Rapport sur le prix et la qualité de l'assainissement 2022

4-1- **adopté** le rapport présenté sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement de la communauté de Cane la mer *à l'unanimité*

5/ BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le conseil municipal a

Acquisition du terrain devant le bien sans maître (AC121) – complément à la délibération n°2022-62

- 5-1- **confirmé** la délibération n°2022-62 en date du 28 septembre 2022 pour l'acquisition de la parcelle AC121 à 450 € aux consorts AUBERT,
5-2- **précisé** que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune (estimés à 176.22 €),
5-3- **pris** en charge le solde des frais de succession des consorts AUBERT à hauteur de 556 €.

à l'unanimité

à l'unanimité
à l'unanimité

6/ LE MESNIL PATRY

Le conseil municipal a

Vente des parcelles 423 ZA 55p et 56p - Le Mesnil Patry

- 6-1- **vendu** les parcelles 423 ZA 55p et 56p d'une contenance totale de 601 m² à Clara GRENTE et Johan BOURDOULOUS,
6-2- **précise** que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
6-3- **autorise** le maire ou le maire délégué au Mesnil Patry à signer l'acte de vente.

1 abstention (Mme Muriel GAGER)

1 abstention (Mme Muriel GAGER)
1 abstention (Mme Muriel GAGER)

Michel LAFONT
Le Maire

